La justice passe (au vert) !

La justice a tranché provisoirement, sur la destinée des « **trois arbres gênants pour le promoteur** » de la future résidence du Boulevard de la Courtille, à l'endroit de l'actuelle **Chambre des métiers, à Chartres**.

Phots: MédiaChartres

« L’ordonnance du juge du tribunal administratif d’Orléans, saisi en référé (urgence) concernant l’affaire de l’abattage des trois marronniers de la Courtille à Chartres, vient d’être dévoilée.

L’abattage est suspendu. Les associations **Sykadap** et **Chartres Écologie** et les citoyens sortent grandissimes vainqueurs de l’épreuve de force entamée contre la mairie de Chartres »

(**extrait**) **+ sur le lien, ci-dessous.**

https://cactus.press/victoire/

Petit répit, pour les défenseurs du **vert** et leur combat de la

préservation des derniers ilots de verdure en Ville.

La réplique du coté de la **Place des Halles**, s'étale en couverture du magazine du mois, qui se targue de **diffuser désormais, sur toute l'Agglo ?**

Le Maire souhaite faire passer un message, et tous les moyens lui sont bons:

Le Maire en plein effort (aller, courage, plus que … 999) !

Dans la « presse locale » « Nous avons décidé de renforcer la présence **verte** dans certaines zones avec ce vaste **projet de plantation,** qui devra être **terminé avant la fin du mandat** », met en avant **Maria Jebli-Chedeville**, adjointe au Maire en charge de la démarche **Eco-Ville** (?)

Le promoteur, Monsieur **Philippe Bourguignon**, a tenter (…) de s'expliquer sur **FR3 Centre**.

Vision apocalyptique, de la conception du bien être des Habitants, dans les nouvelles « **cités béton**« , la verdure y est aveuglante !

Boulevard de la Courtille

MédiaChartres vous dévoilera les dessous, de la « bétonisation », dans une toute prochaine édition.

https://www.cityandyou.com/blog/2022/02/22/relations-maires-promoteurs

Noël Lechable